



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle des membres

Type d'assemblée	Assemblée générale annuelle (AGA)
Date et heure	Dimanche 18 octobre 2026, à compter de 15 h 00
Lieu	Maison du loisir et du sport, 7665 Boulevard Lacordaire, Montréal (Québec) H1S 2A7
Mode	Hybride — présentiel et visioconférence (Microsoft Teams)
Date d'envoi de l'avis	24 septembre 2026
Documents joints	Quatre (4) annexes — voir section 6

1. Avis de convocation

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée générale annuelle des membres de la Fédération québécoise de taekwondo WT (Association de taekwondo du Québec inc.) se tiendra :

Date	Dimanche 18 octobre 2026
Heure	15 h 00
Lieu	Maison du loisir et du sport — 7665 Boulevard Lacordaire, Montréal (Québec) H1S 2A7
Participation à distance	L'assemblée se tiendra en mode hybride. Les membres pourront y participer en personne ou par visioconférence Microsoft Teams, selon les modalités de connexion indiquées à la section 4 du présent avis.

Cette assemblée est convoquée par le conseil d'administration de la Fédération, conformément à ses règlements généraux. Le présent avis est transmis aux membres actifs et associés par l'entremise des dojangs, aux présidents des associations régionales, et il est également publié sur le site Web de la corporation.



2. Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification de la régularité de la convocation
3. Vérification du quorum
4. Élection du président et du secrétaire d'assemblée
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 janvier 2026
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2026
8. Ratification de la modification aux articles 32 et 33 des règlements généraux — délai de publication de l'avis d'élection (de trente (30) à vingt et un (21) jours) et délai de dépôt des candidatures (de dix (10) à cinq (5) jours) — adoptée par le conseil d'administration le 23 septembre 2026.
9. Rapport du président
10. Rapport du trésorier
11. Présentation des états financiers
12. Nomination de l'auditeur indépendant
13. Rapport du secrétaire
14. Rapport de la directrice générale
15. Nomination du président et du scrutateur d'élection
16. Présentation des candidats en élection
17. Élection des administrateurs
18. Varia
19. Clôture de l'assemblée

3. Délégués des dojangs

Conformément aux articles 66 et 67 des règlements généraux, chaque dojang doit désigner un délégué afin d'exercer son droit de vote à la présente assemblée. Le délégué doit être un membre actif ou associé du dojang qu'il représente, âgé de dix-huit (18) ans ou plus, et admis et en règle avec la corporation au 31 mars 2026.

Les dojangs doivent inscrire leur délégué au moyen du formulaire suivant, au plus tard au début de l'assemblée, soit le dimanche 18 octobre 2026 à 15 h 00 :



Formulaire	Délégation pour l'Assemblée générale annuelle de Taekwondo Québec – 18 octobre 2026 – Remplir le formulaire
Date limite d'inscription	Dimanche 18 octobre 2026, 15 h 00 (au plus tard au début de l'assemblée)

Rappel : un dojang ne peut désigner qu'un (1) seul délégué, lequel dispose d'un seul droit de vote, non transférable par procuration (article 66). Les présidents des associations régionales exercent quant à eux leur droit de vote d'office (article 24).

Afin d'assurer le bon déroulement de l'assemblée, ceux-ci doivent également remplir le formulaire.

4. Participation à distance — Microsoft Teams

Les membres souhaitant participer à distance pourront se connecter à l'assemblée à l'aide des informations suivantes :

Rejoindre	https://teams.microsoft.com/meet/253918061807970?p=Q1Oi3hpKHj5MB2sjok
Numéro de réunion	253 918 061 807 970
Code secret	Hu6XQ2iq

5. Renseignements

Pour toute question relative à la présente convocation ou aux modalités de participation, veuillez communiquer avec dq@taekwondo-quebec.ca.

6. Documents joints

Conformément à l'article 61 des règlements généraux, les documents suivants sont joints à la présente convocation ou lui sont autrement rattachés :

Annexe 1	Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 janvier 2026
Annexe 2	Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2026



Annexe 3	Avis d'élection, incluant le bulletin de mise en candidature et la liste des postes d'administrateur en élection lors de la présente assemblée, publié conformément à l'article 32 des règlements généraux
Annexe 4	Avis de convocation conditionnel à une assemblée reconvoquée le dimanche 25 octobre 2026, applicable uniquement si la ratification soumise au point 8 de l'ordre du jour n'est pas obtenue

L'ordre du jour de l'assemblée figure à la section 2 du présent avis. Les modifications aux règlements généraux ratifiées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2026 demeurent en vigueur et ne sont pas soumises à nouveau à la présente assemblée. Seules les modifications des articles 32 (délai de publication de l'avis d'élection) et 33 (délai de dépôt des candidatures) des règlements généraux, adoptées par le conseil d'administration le 23 septembre 2026, sont soumises à la ratification des membres au point 8 de l'ordre du jour.

Un résumé des candidatures reçues pour les postes en élection, incluant un tableau plus complet des compétences présentes au sein du conseil d'administration, sera transmis séparément aux membres avant la tenue de l'assemblée, une fois la période de mise en candidature terminée (voir la section 6 de l'avis d'élection, Annexe 3).

Naoufel Koussani

Secrétaire du conseil d'administration

Jean-Philippe Lebel

Président du conseil d'administration